

Jean-Louis Henri du Périer de Larsan.
(Bordeaux, 29 février 1844-Castillonès, 25 août 1908)

Voilà un nom incontournable dans Soulac, même si la rue de cette cité qui porte son nom honore en réalité le père du personnage qui nous intéresse, Timothée du Périer de Larsan, qui vient de décéder quand Louis Constant commémore en 1894 de cette manière celui qui fut pendant plus de 40 ans le maire d'Arcins.



Cliché de l'auteur

Il laisse son fils aîné qui intéresse la ville de Soulac, le Médoc et la Gironde à bien des égards, ce qui vaut à ce dernier de porter cinq casquettes, même si ce couvre-chef n'est sans doute pas son préféré.

D'abord, il y a le panama du pionnier du bord de mer. Il s'agit plutôt de celui de son père, car lorsque Timothée du Périer de Larsan figure parmi les premiers acquéreurs de terrains sur la dune des Olives et compte parmi les premiers constructeurs de chalets, dans les années 1860, contribuant ainsi à lancer la station balnéaire naissante, Henri est un adolescent.

Mais cet adolescent devient amoureux de Soulac et de sa mer en devenant le bon nageur qui effectue un sauvetage en 1895¹ et le chalet qu'il habite alors reste dans la famille jusqu'à nos jours.

Le même adolescent qui fait ses études secondaires à

Tivoli et à la Sauve devient un étudiant en Droit à Paris, le temps de devenir avocat.

C'est après, en 1870, que son nouveau couvre-chef est celui d'un militaire.

Après le désastre de Sedan, le gouvernement de Défense nationale lève des volontaires pour tenter d'enrayer l'avance prussienne et des tirailleurs s'enrôlent à Bordeaux.

Henri du Périer de Larsan en fait partie, accompagné par son voisin soulacais Bienaimé Coiffard et son régiment va épauler l'armée de la Loire.

Sa tâche : retarder les Prussiens qui pourchassent l'armée de Chanzy qui se replie sur le Mans. La rencontre a lieu à Varize, en Eure et Loir, et est sanglante. Coiffard y laisse la vie (et son nom, gravé sous le porche de l'église de la localité), mais ceux qui en reviennent sont accueillis en héros.

Une brève carrière de magistrat s'ensuit, menée tant à Périgueux qu'à Sarlat, ponctuée par un mariage avec Marie-Louise Carbonnier de Marzac qui lui donne trois enfants, mais cet épisode se termine par une démission en 1880, alors que l'Etat en découd avec les ordres monastiques dont il exige une demande d'autorisation, ce que refusent d'ailleurs les Bénédictins qui doivent alors abandonner leur prieuré de Soulac.

Le très catholique magistrat refuse de signer un déclinatoire d'incompétence et abandonne sa carrière juridique.²

Cela lui permet de retrouver le Soulac de sa jeunesse où il se fixe et de coiffer le chapeau de viticulteur.

¹ J.O., 1895.

² François-Xavier Trégan, « Henri du Périer de Larsan, itinéraire d'un républicain passionné », n° hors-série des *Cahiers médulliens*, 1995.

Il tient en effet de sa famille château Brillette à Moulis et sa femme lui apporte dans sa corbeille de mariage des parts de Branaire-Ducru à Saint-Julien.



Château Branaire-Ducru,
in Féret, *Bordeaux et ses vins*, 1898.

La défense de la vigne et du vin sera bientôt un des chevaux de bataille du député du Médoc, mais pour l'instant, ses combats se situent ailleurs.

Lorsqu'il s'installe à Soulac, fils d'un des premiers propriétaires immobiliers, issu d'une grande famille girondine, héros de surcroît de Varize dont la rue desservant son chalet porte le nom à partir de 1890,³ il fait partie tout de suite de la société en vue et participe activement à la vie de la commune.

D'abord en se faisant l'écho d'un souci constant sur toute la côte médoquine⁴ : son recul devant la gourmandise de la mer.

Il est alors un des fondateurs, à défaut d'être le président, du Syndicat de défense contre la mer.

La dune, couronnée de chalets souvent menacés, la plage elle-même, creusée par les grandes marées, seront incessamment protégées par des digues, des empierrements, des fascines jusqu'à ce que la solution énergique apportée par les « piscines » des Arros sauve la plage de Soulac, mais pour cela il faut attendre les années 1930.

En attendant, il entre au Conseil municipal dirigé par Eugène Avril et lorsque celui-ci démissionne en 1883, il le remplace jusqu'à la fin du « quadriennat » municipal.

Par la suite, il est élu maire en 1884, 1888 et en 1892.

Deux ans après cette dernière élection, il démissionne car sa charge de député rend son écharpe de maire trop lourde à porter.

Il reste cependant au Conseil municipal où il siège jusqu'à sa mort mais laisse dans l'immédiat son fauteuil à Louis Constant, élu ensuite aux municipales de 1896.

Constant ne va pas jusqu'au bout de son mandat, décédant brusquement en décembre 1898.

Qui désigner pour le remplacer en attendant les prochaines élections ? Son prédécesseur, bien sûr, succession acceptée du bout des lèvres en rappelant que la double charge est trop lourde et qu'il faudra choisir quelqu'un d'autre aux prochaines élections.

Ce court retour à la tête de la mairie n'est pas de tout repos : à l'automne, protestant contre la répartition de l'impôt, plusieurs municipalités du Médoc dont celle de Soulac démissionnent, obligeant le préfet à les remplacer par une Commission spéciale.

A la fin de l'année, le conflit étant surmonté, Henri du Périer de Larsan retrouve sa mairie, le temps de céder son fauteuil à Julien Baguenard, non sans peine.

En effet, à l'issue des élections de 1900 et malgré ses avertissements, ses collègues l'élisent avec 10 voix contre deux, ce qu'il refuse.

Il faudra un second tour, qui lui donne encore une voix, pour désigner Julien Baguenard, héritier lui aussi d'une famille de notables et d'élus.⁵

Sa carrière de maire l'amène à se préoccuper de l'urbanisme : c'est sous son « édilat » qu'une école de garçons est implantée en 1883 aux Olives alors que les filles restent au Jeune Soulac, que la mairie quitte les Charmilles, rue Roussi, pour s'installer en 1885 dans les locaux plus

³ Délibérations municipales de 1890, Archives municipales de Soulac.

⁴ L'orthographe de médocain (e) étant apparue vers 1930, c'est celle du XIX^e siècle qui est ici employée.

⁵ Délibérations municipales de 1899 et 1900, Archives municipales de Soulac.

vastes et plus confortables de l'Hôtel de France, rue Trouche, qu'un marché couvert est édifié en 1891, que deux postes de sauvetage avec des engins appropriés sont installés sur la plage. Il lui faut aussi se battre contre les Domaines qui revendiquent l'église et les terrains qui l'entourent jusqu'à ce qu'elle soit classée Monument historique en 1891, demander, mais en vain, l'installation d'un notaire à Soulac après la mort de Maître Roby dont l'étude se tenait à Talais, réglementer l'entrepôt des marchandises au port de Neyran croulant sous les matériaux nécessaires à l'élan immobilier de la station, une station qui a son journal, *Soulac-Océan*, qui tire désormais à la belle saison des feux d'artifices et qui s'appelle officiellement Soulac-sur-Mer à partir de 1890.

Mais le maire laisse aussi le souvenir d'un homme qui ne badine pas avec la morale : il interdit aux femmes étrangères à la famille des tenanciers de cafés et restaurants de servir les clients. Trop accortes sans doute, elles étaient accusées de provoquer chez les jeunes gens des émois perturbateurs.

Plus tard, ces mêmes jeunes gens et/ou leurs pères doivent également limiter, au moins géographiquement, de semblables émois : les prostituées ne doivent pas résider dans un périmètre délimité par la mer et les rues Thiers, Donnet et du Prince noir (qui correspond aux actuelles rues du docteur Saint-Philippe et du maréchal d'Ornano.)

Mais à cette époque, les soucis du maire étaient également nationaux : aux élections de 1889, le parti républicain le désigne pour briguer la représentation de la circonscription de Lesparre aux élections législatives.

Commence donc une longue carrière au Palais Bourbon qui le conduit cinq fois consécutives sur les bancs de l'hémicycle.

Dès son premier mandat gagné contre son ami boulangiste Peyrecave, il prend la défense de l'extension des appointements de Trompeloup à Pauillac⁶, critiquée par certains car la famille Péreire est partie prenante.

Mais c'est lors de son deuxième mandat, entamé en 1893 en battant un autre viticulteur, Nathanaël Johnston, qu'il commence un des deux grands combats qui seront livrés régulièrement dans l'hémicycle, à savoir la défense du vignoble médoquin, en dénonçant la fabrication des vins artificiels, obtenus à partir de raisins secs, d'importation le plus souvent.

Le mandat suivant, renouvelé en 1898 aux dépens du socialiste Olivier, l'amène à une activité plus importante.

Il doit se refaire l'avocat du port de Pauillac, mais se préoccupe aussi du réaménagement de Port-Bloc, seule installation à pouvoir accueillir des navires de guerre capables de surveiller l'entrée de la Gironde, bien mal protégée par la petite base de contre-torpilleurs de Mortagne, tributaires de la marée.

C'est aussi lui, adversaire du libre-échange, qui contribue à faire établir de nouveaux droits de douane sur les vins étrangers afin de protéger un vignoble en proie à la crise du phylloxéra. C'est encore au nom de l'agriculture qu'il commence à réclamer une loi protégeant les petits oiseaux, grands amateurs d'insectes.

En revanche, la promotion de la femme dans la société n'est pas son souci prédominant et il est, en vain, un adversaire acharné de la loi autorisant en 1899 les femmes à devenir avocates.

Les élections de 1902 l'amènent à ferrailer contre le socialiste Camelle avant de retrouver son siège : il lui faut alors ré enfourcher ses deux chevaux de bataille en dénonçant encore les vins artificiels et la publicité mensongère sur les vins de Bordeaux tout en s'opposant au retour à la chasse à l'alouette.

La loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat le navre et il rétablit la vérité sur le rôle, ou plutôt l'absence de rôle depuis leur expulsion, des Bénédictins de Soulac.

⁶ Tous les renseignements concernant sa carrière de député viennent du Journal Officiel.

Enfin, un dernier mandat gagné contre un concurrent de taille, le très réactionnaire Elissagaray, lui fait plaider une dernière fois la cause des petits oiseaux et de la viticulture.

Il ne va pas au bout de ce mandat : un cancer l'éloigne de la Chambre dès la rentrée parlementaire de 1907 et il s'éteint dans sa propriété de Castillonès le 25 août 1908.

Monis, alors sénateur de la Gironde, propose que l'on grave sur sa tombe : « Ci-gît un Girondin. »

Les habitants de notre région, du fait non pas de sa naissance mais de son action et de son attachement à leur pays auraient pu surenchérir : « Ci-gît un Médoquin. »



Tombe de du Périer de Larsan au cimetière de
Castillonès.
Cliché de l'auteur.

H. du Périer de Larsan
Député de la Gironde.

Jeanine Olivella.